



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen le 15/04/2020

**Covid 19 : Relance de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics.**

Lors de son intervention télévisée du 13 avril dernier, le Président de la République a déclaré que "*quand la sécurité des travailleurs et des entrepreneurs est bien garantie, les secteurs économiques doivent pouvoir produire*".

Par circulaire du 4 avril dernier, la ministre chargée de la transition écologique et solidaire et la ministre chargée de la cohésion des territoires ont demandé aux préfets de lancer un processus de concertation afin de permettre la reprise de l'activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics car elles sont essentielles à la vie économique du pays et à son fonctionnement. En Seine-maritime, on constate qu'un très grand nombre de chantiers est à l'arrêt depuis le début du confinement.

Les organisations professionnelles des entreprises du BTP ainsi que les représentants des salariés ont élaboré en commun un guide de bonnes pratiques le 2 avril dernier, qui précise les mesures à prendre pour assurer le redémarrage de cette activité dans le respect des consignes sanitaires imposées par l'épidémie et dans celui de la sécurité des travailleurs. Ce guide a été validé par les ministres chargés du travail et de la santé.

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime a réuni ce jour tous les acteurs de la filière : fédérations professionnelles du BTP et des travaux publics (FFB, FNTP, CAPEB, UNICEM), les représentants des maîtres d'œuvres et bureaux d'études (Ordre des architectes, RAN UNSFA, CINOV), les chambres consulaires (CCI, CMA et chambre d'agriculture) et les grands maîtres d'ouvrage publics (Région Normandie, Département de la Seine-Maritime, Métropole de Rouen, Communauté urbaine du Havre, GMPR, GMPH, SNCF Réseau, ENEDIS et GrDF).

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Cette réunion a eu notamment pour objectif de permettre une reprise coordonnée tant sur le calendrier (compte tenu de la nécessité d'avoir une reprise de l'ensemble des acteurs de la chaîne, de la centrale à béton jusqu'au bureau d'étude) que sur la manière d'appliquer le guide.

L'ensemble des acteurs ont convenu que le guide fournissait un cadre opérationnel permettant un redémarrage de nombreux chantiers dans les prochaines semaines.

Un dispositif de conciliation a été mis en place auprès de la direction des territoires et de la mer (DDTM) pour recenser et tenter de résoudre les difficultés qui se présenteraient. Les questions sont à adresser à l'adresse :

[covid-19.reprisebtp@seine-maritime.gouv.fr](mailto:covid-19.reprisebtp@seine-maritime.gouv.fr)

Une foire aux questions sera disponible sur le site internet de la préfecture :

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

Une nouvelle réunion dans ce format sera organisée par le préfet pour faire un point sur l'avancement de cette reprise.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex